

N°2018-BCA-35

- Membres théoriques :
5
- Membres en exercice :
5
- Membres présents :
5
- Votants :
5

**BUREAU DU CONSEIL D'ADMINISTRATION
DU SERVICE DEPARTEMENTAL D'INCENDIE ET DE SECOURS
DE LA SEINE-MARITIME**

EXTRAIT DES DELIBERATIONS

MODIFICATION DU TABLEAU DES EMPLOIS BUDGETAIRES

Le 04 avril 2018, le Bureau du conseil d'administration du Service départemental d'incendie et de secours de la Seine-Maritime, convoqué le 20 mars 2018, s'est réuni à la direction départementale sous la présidence de Monsieur André GAUTIER.

Le quorum étant atteint (3 membres) avec 5 membres présents, le bureau peut valablement délibérer.

ETAIENT PRESENTS

- Monsieur André GAUTIER, Président
- Monsieur Sébastien TASSERIE, 1^{er} Vice-Président
- Madame Sophie ALLAIS, 2^{ème} Vice-Présidente
- Monsieur Gérard JOUAN, 3^{ème} Vice-Président
- Monsieur Bastien CORITON, membre

Délibération affichée le :

et retirée de l'affichage le :

Délibération insérée au recueil des actes administratifs du mois :

Vu :

- le code général des collectivités territoriales,
- la loi n° 83-634 du 13 juillet 1983 portant droits et obligations des fonctionnaires,
- la loi n° 84-53 du 26 janvier 1984 portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique territoriale,
- le décret n°88-145 du 15 février 1988 pris pour l'application de l'article 136 de la loi du 26 janvier 1984 modifiée portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique territoriale et relatif aux agents contractuels de la fonction publique territoriale,
- la délibération 2015-CA-24 du 27 mai 2015 portant délégation du Conseil d'administration au Bureau.

*

* *

I - Création et suppression de postes

- **Création temporaire** : néant
- **Création permanente** : néant
- **Suppression** : néant

II - Ajustement des emplois budgétaires

a) au sein de la filière administrative et technique

- 2 postes d'attachés transformés en postes de rédacteurs ;
- 2 postes d'adjoints administratifs transformés en postes de rédacteurs ;
- 1 poste de rédacteur transformé en poste d'adjoint administratif.

III – Postes vacants susceptibles d'être pourvus par des agents contractuels

En l'absence de candidats titulaires répondant au profil recherché, le poste suivant pourra être tenu par un agent contractuel recruté sur la base de l'article 3-2 ou de l'article 3-3 de la loi n°84-53 du 26 janvier 1984 :

- Géomaticien, technicien à technicien principal de 1^{ère} classe, au sein du groupement des systèmes d'informations ;
- Juriste superviseur, rédacteur à rédacteur principal de 1^{ère} classe au sein du groupement de l'administration générale et des affaires juridiques ;
- Surveillant de travaux, adjoint technique à agent de maîtrise principal, au sein du groupement Immobilier ;

Dans le cadre du remplacement temporaire de fonctionnaires ou d'agents contractuels, le poste suivant pourra être tenu par un agent contractuel recruté sur la base de l'article 3-1 de la loi n°84-53 du 26 janvier 1984 modifiée portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique territoriale :

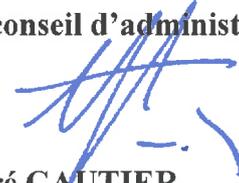
- Menuisier, adjoint technique à agent de maîtrise au sein du groupement emplois, activités et compétences ;
- Assistant administratif, adjoint administratif au sein du groupement emplois, activités et compétences ;

*

* *

Sur le rapport remis sur table et après en avoir délibéré, les membres du Bureau du conseil d'administration adoptent à l'unanimité ce dossier.

Le président du conseil d'administration,



André GAUTIER

SERVICE DEPARTEMENTAL D'INGENIERIE ET DE SECOURS DE LA SEINE MARITIME
TABLEAU DES EMPLOIS BUDGETAIRES AU 1er MAI 2018

EFFECTIFS		POSTES BUDGETAIRES				PREVISIONNEL POSTES POURVUS au 01/05/18			ECART POURVUS / BUDGETAIRES
		BCA du 07/03/18 Effectifs au 01/04/18	Création de poste	Suppression de poste	BCA du 04/04/18	Titulaires	Contractuels	Effectif total	
Directeur départemental	Colonel hors classe	1			1	1	0	1	0
Directeur départemental adjoint	Colonel hors classe	1			1	1	0	1	0
EMPLOIS FONCTIONNELS		2	0	0	2	2	0	2	0
A1	Contrôleur général	0			0	0	0	0	0
	Colonel hors classe	0			0	0	0	0	0
	Colonel	0			0	0	0	0	0
	Lieutenant Colonel	10			10	10	0	10	0
A2	Commandant	23			23	23	0	23	0
	Capitaine	32			32	28	0	28	-4
B1	Lieutenant hors classe	5			5	5	0	5	0
B2	Lieutenant 1ère classe	40			40	36	0	36	-4
B3	Lieutenant 2ème classe	26			26	21	0	21	-5
C1	Adjudants	214			214	211	0	211	-3
	Sergents	154			154	149	0	149	-5
C2	Caporal-chef	75			75	72	0	72	-3
	Caporal	292			292	279	0	279	-13
C3	Sapeur	24			24	24	0	24	0
FILIERE SPP hors SSSM		895	0	0	895	858	0	858	-37
A1	Médecin de classe exceptionnelle	1			1	1	0	1	0
	Médecin hors classe	2			2	1	1	2	0
	Médecin de classe normale	0			0	0	0	0	0
	Pharmacien hors classe	1			1	1	0	1	0
	Pharmacien de classe normale	1			1	1	0	1	0
A	Cadre de santé de 1ère classe	1			1	1	0	1	0
A	Cadre de santé de 2ème classe	0			0	0	0	0	0
A	Infirmier hors classe	1			1	1	0	1	0
A	Infirmier de classe supérieure	3			3	3	0	3	0
A	Infirmier de classe normale	0			0	0	0	0	0
FILIERE SSSM		10	0	0	10	9	1	10	0
A1	Directeurs Territoriaux	1			1	0	1	1	0
A2	Attachés Territoriaux	13		2	11	9	2	11	0
B	Rédacteurs Territoriaux	36	4	1	39	33	6	39	0
C	Adjoint Administratifs	96	1	2	95	90	4	94	-1
FILIERE ADMINISTRATIVE		146	5	5	146	132	13	145	-1
B	Assistant socio-éducatif principal	1			1	1	0	1	0
FILIERE MEDICO-SOCIALE		1	0	0	1	1	0	1	0
A	Ingénieurs territoriaux	9			9	8	3	9	0
B	Techniciens territoriaux	27			27	20	6	26	-1
C1	Agents de Maîtrise	27			27	24	2	26	-1
C2	Adjointe Techniques*	42			42	38	1	39	-3
FILIERE TECHNIQUE		105	0	0	105	88	12	100	-5
TOTAUX		1159	5	5	1159	1090	26	1116	-43
	Caporal	8			8	0	0	0	-8
	Lieutenant 1ère classe	1			1	1	0	1	0
	Capitaine	0			0	0	0	0	0
		9	0	0	9	1	0	1	-8

Effectifs non permanents de provision	nombre
contractuels	2
Engagés de service civique	0
Apprenti	2
Emplois d'avenir	2
Agent mis à disposition du SDIS par une société d'intérim	0
Agent d'une collectivité mis à disposition du SDIS	1
Agent mis à disposition TOTAL/CNPE/ETAT	5

* effectif non permanent (remplacement maladie, surcroît d'activité, maternité...)